

Paris, le 31 décembre 2019

Vivendi : signature de l'accord avec un consortium mené par Tencent concernant UMG et l'évolution de son capital

A la suite de l'annonce faite le 6 août 2019, l'accord entre Vivendi et un consortium mené par Tencent (le « Consortium ») concernant le projet d'entrée du Consortium dans le capital d'UMG a été signé aujourd'hui. Cet accord prévoit l'acquisition par le Consortium, mené par Tencent (00700.HK) avec la participation de Tencent Music Entertainment (NYSE:TME) et de certains investisseurs financiers internationaux, de 10 % du capital d'UMG, sur la base d'une valeur d'entreprise de 30 milliards d'euros pour 100 % du capital d'UMG.

Le Consortium a l'option d'acquérir, sur la même base de prix, jusqu'à 10 % supplémentaire du capital d'UMG jusqu'au 15 janvier 2021.

Cet accord sera prochainement complété par un deuxième accord, permettant à Tencent Music Entertainment d'acquérir une participation minoritaire au capital de la filiale d'UMG regroupant les activités chinoises d'UMG.

Cette opération est subordonnée à l'obtention des autorisations qui seront sollicitées auprès des autorités réglementaires compétentes. Sa réalisation est attendue d'ici à la fin du premier semestre 2020.

Vivendi se réjouit de l'arrivée de Tencent et de ses co-investisseurs, qui permettra à UMG un plus grand développement sur le marché asiatique.

Tencent et les membres du Consortium sont ravis d'accompagner UMG dans sa croissance via cet investissement. Ensemble avec Vivendi, Tencent et Tencent Music Entertainment travailleront afin d'accroître les opportunités offertes aux artistes et enrichir les expériences des fans de musique, promouvant encore plus une industrie de la musique en plein essor.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance de Vivendi, réuni le lundi 23 décembre dernier, a été informé que des négociations commençaient pour l'éventuelle cession de participations minoritaires supplémentaires sur une base de prix au minimum identique.

Rappelons que huit banques ont été mandatées par Vivendi pour l'aider dans ces projets.

A propos de Vivendi

Vivendi travaille depuis 2014 à la construction d'un groupe européen d'envergure mondiale dans les contenus, les médias et la communication. Dans la création de contenus, le Groupe détient des actifs puissants et complémentaires dans la musique (Universal Music Group), les séries et films (Groupe Canal+), l'édition (Editis) et les jeux vidéo mobiles (Gameloft), qui sont les contenus de divertissement les plus consommés dans le monde.

Dans la distribution, Vivendi a acquis et repositionné Dailymotion pour doter ses contenus d'une nouvelle vitrine numérique.

Le Groupe s'est également rapproché de plusieurs opérateurs télécoms et plateformes afin d'élargir au maximum ses réseaux de distribution.

Dans la communication, Havas dispose d'une expertise créative unique dans la valorisation des contenus gratuits et dans les formats courts, de plus en plus utilisés sur mobile. Par ailleurs, dans le spectacle vivant, la valorisation de franchises et la billetterie, Vivendi explore de nouvelles activités complémentaires de ses métiers, fédérées sous Vivendi Village. Les différentes entités de Vivendi travaillent pleinement ensemble, évoluant au sein d'un groupe industriel intégré et créant ainsi plus de valeur. www.vivendi.com

Avertissement Important

Déclarations prospectives : Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et d'autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de tout autre raison.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.